

Écrit par le 18 mai 2026

Déclaration des candidatures aux élections de la CCI de Vaucluse



Comme nous l'avons annoncé début mars dernier, de nouvelles élections vont avoir lieu pour afin d'élire les nouveaux membres de la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) de Vaucluse. Après la phase de mise à jour des listes des ressortissants pouvant participer à ce vote qui se déroulera du 29 juin au 10 juillet, place au dépôt des listes.

« Suite à la dissolution de l'assemblée générale et du bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse par arrêté du préfet de la région Provence Alpes Côte d'Azur du 30 janvier 2026, les élections des membres de la chambre de commerce et d'industrie (CCIT) auront lieu du 29 juin au 10 juillet 2026 par un vote par correspondance », explique dans un communiqué les services de la préfecture de Vaucluse.

Ecrit par le 18 mai 2026

[CCI de Vaucluse : les élections auront lieu cet été](#)

Les candidatures sont déclarées par écrit en préfecture de Vaucluse selon les modalités suivantes :

- du mercredi 20 mai 2026 au jeudi 28 mai 2026 de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 (clôture à 12h00 le 28 mai 2026)

Ne sont pas compris les samedis et dimanches de cette période.

- en Préfecture de Vaucluse - Direction de la citoyenneté et de la Légalité - Bureau de la réglementation, des titres et des élections - Bâtiment A, 1er étage - 2, avenue de la Folie 84 000 AVIGNON

Aucune candidature ne pourra être enregistrée en dehors de ces dates et heures.

Tout électeur qui remplit les conditions fixées à l'article L713-4 du Code de commerce peut se porter candidat dans sa sous-catégorie ou, à défaut, dans sa catégorie professionnelle. Nul ne peut être candidat dans plus d'une sous-catégorie ou catégorie.

La déclaration de candidature indique le nom, les prénoms, le sexe, la date et le lieu de naissance du candidat, sa nationalité, la dénomination sociale et l'adresse de l'entreprise dans laquelle il exerce ses fonctions, le tribunal de commerce (tribunal des affaires économiques d'Avignon en Vaucluse) dont son entreprise est ressortissante, son numéro d'inscription sur la liste électorale, la catégorie professionnelle et la sous-catégorie dans laquelle il se présente. La déclaration fait apparaître clairement si l'intéressé(e) est candidat(e) aux deux mandats associés de membre de la chambre de commerce et d'industrie de région et de membre de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Vaucluse, ou s'il (si elle) se présente comme membre de la seule chambre de commerce et d'industrie territoriale de Vaucluse.

L.G.

L'ensemble des informations utiles ainsi que les documents à présenter sont disponibles en ligne sur le site internet de la préfecture de Vaucluse www.vaucluse.gouv.fr, rubrique Citoyenneté-Elections, 'élections professionnelles - élections Chambre de commerce et d'Industrie de Vaucluse 2026 - candidatures'.

[CCI de Vaucluse : 'Bienvenue chez les Tuche'](#)

Elections CCI de Vaucluse : dépôt des candidatures du 1er au 4 septembre



Dans le cadre des prochaines élections de la [Chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse](#), [la Préfecture de Vaucluse](#) vient de dévoiler les dates du dépôt des candidatures.

Le dépôt des candidatures aura donc lieu du mardi 1er septembre au vendredi 4 septembre prochains dans les conditions suivantes : les mardi 1er, mercredi 2, et jeudi 3 septembre de 9h à 11h30 et de 14h à 17h, le vendredi 4 septembre de 9h à 12 h.

Les informations et les documents utiles au dépôt des candidatures (les imprimés CERFA et les modèles de mandat) sont disponibles en ligne sur le site internet de la préfecture (www.vaucluse.gouv.fr) rubrique 'élections - chambre de commerce et d'industrie - candidatures'.

Les déclarations seront déposées auprès de la :

Ecrit par le 18 mai 2026

Préfecture de Vaucluse
CERT
Bâtiment « A » - RDC
2, avenue de la Folie
84 000 AVIGNON

A noter que la Préfecture conseille de prendre rendez-vous par mail à : pref-election-cci@vaucluse.gouv.fr

Une liste d'union pour les prochaines élections ?



Ecrit par le 18 mai 2026

«Je ne comprends pas pourquoi Pierre Dartout, préfet de la Région Provence-Côte d’Azur des Bouches-du-Rhône après avoir suspendu, le 8 octobre 2018 les 32 élus de la CCI de Vaucluse s’est décidé, en décembre dernier, à dissoudre l’assemblée puis convoque de nouvelles élections dont le scrutin aura lieu du 28 mai au 10 juin », s’émeut Jacques Brès, président de l’[UP-Medef 84](#) (Union patronale et Mouvement des entreprises de France 84) et candidat malheureux à la présidence de la [CCI de Vaucluse](#) (Chambre de commerce et d’industrie) en 2016.

■ Après la Paix des braves

«J’entends que ce conflit qui n’a que trop duré, puise ses racines dans un passé bien plus ancien, confie Jacques Brès. Le pire serait la prise en main par une tutelle. Pour éviter cela ? J’invite donc à la ‘Paix des braves’ et je propose qu’une nouvelle et jeune équipe économique soucieuse de porter l’intérêt général mène une liste unique et d’union sans aucune influence extérieure.»

■ Le calumet de la paix ?

Avec cette proposition faite à Bernard Vergier (Président de la [CPME 84](#) Confédération des petites et moyennes entreprises de Vaucluse) de fumer le calumet de la paix, Jacques Brès l’exhorte tout de même, «sous huitaine», à répondre à l’invitation de jeter l’éponge en acquiesçant à sa proposition de promouvoir une nouvelle vague «donnant envie à nos jeunes entrepreneurs et commerçants de s’investir dans une chambre consulaire sans avoir à subir le poids du passé. Les chefs d’entreprise et commerçants qui se sont adressés à moi pour cette proposition espèrent un accueil positif et une réponse rapide et assurée.»

■ Le souhait

«Je souhaite une liste d’union excluant Bernard Vergier et de moi-même ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à cet échec et qui se sont porté candidates, membres associés ou conseillers techniques aux dernières élections de la CCI, poursuit le président de l’UP-Medef 84. Laissons le champ libre à une nouvelle équipe ambitieuse de s’investir, de représenter les chefs d’entreprise et qui ne serait pas sous influence.»

■ Quel avenir pour les structures liées au département ?

Pourtant Jacques Brès confesse le prochain déclin de ces structures liées au territoire départemental : «L’avenir des Chambres de commerce ne sera pas rose pour les territoires. Les prochaines mandatures

Ecrit par le 18 mai 2026

pour les CCI seront du même acabit que pour les chambres des métiers c'est-à-dire avec une représentativité départementale de 'coupeurs de rubans'. C'est dommage pour le territoire, la proximité, les entreprises, l'emploi et les jeunes qui demain, s'emploieront, à sauver ce territoire.»

■ La réponse de Bernard Vergier

Joint après ce pavé dans la marre, Bernard Vergier, s'impatiente, « En résumé ? Je ne veux pas polémiquer. Je ne veux plus de conflit. Ce n'est pas Bernard Vergier qui parle mais les Entrepreneurs et commerçants de Vaucluse. Maintenant que c'est fait, pensons au futur ! La CPME ouvrira une liste d'union constituée de jeunes de tout le territoire ayant envie de s'investir et les femmes y seront nombreuses. La CPME me veut comme chef de file, cette liste comprendra également des personnes d'expérience qui seront 'moteur' pour rester sur les rails et qu'il y ait une bonne équipe pour cette prochaine mandature. Pour le moment ? Nous recherchons des hommes et des femmes de qualité. Quant à ma position ? Ce sera à mon Conseil d'administration de décider. Ça ne me dérangera pas de me retirer. Laissons le territoire et son économie s'épanouir. »

■ Comprendre

Revenons à l'historique de cette situation. A l'issue d'une campagne très tendue, Bernard Vergier avait été élu à la présidence de la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) de Vaucluse en novembre 2016. La tête de liste CGPME 84 (Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises) succédait à François Mariani (touché par la limite d'âge à 70 ans), président de la structure durant 15 ans. Le nouveau président avait été désigné lors d'une assemblée générale constitutive agitée, le 23 novembre 2016, qui faisait suite au scrutin consulaire qui avait vu la liste UP-Medef de Jacques Brès emporter 17 sièges, celle de l'Ucav (Union des commerçants de Vaucluse) de Sonia Strapélias 5 sièges et celle de Bernard Vergier 12 sièges. L'alliance des deux derniers, ayant permis malgré l'égalité au nombre de sièges, c'est au bénéfice de l'âge que le nouveau président avait été désigné après trois tours de scrutin. S'estimant lésée, puisque qu'étant la liste ayant recueillie le plus grand nombre de conseillers consulaires, l'UP-Medef n'avait pas accepté le résultat de cette élection remportée en raison du droit d'aînesse. Pour Jacques Brès, cette situation 'd'affrontements permanents' risquait de rendre cette CCI 'ingouvernable'. Les 17 élus de la liste avaient alors quitté l'assemblée afin de protester contre ces résultats qu'ils estimaient 'faussés'.

■ Les chiffres

Ecrit par le 18 mai 2026

L'élection pour la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Vaucluse avait affiché un taux de participation de 16,80%. Un chiffre en baisse par rapport au précédent scrutin pour une mobilisation de 20,60% des électeurs en décembre 2010. En 2016, 4 258 électeurs avaient donc voté, du 20 octobre au 2 novembre 2016, sur les 26 318 ressortissants inscrits à la CCI 84 (contre 4 547 sur 22 039 inscrits en 2010).

■ Les dates

Le code de commerce prévoit, en cas de dissolution d'une chambre de commerce et d'industrie, qu'il soit procédé à son renouvellement dans un délai de 6 mois. Le calendrier des opérations électorales prévoit d'abord une mise à jour réalisée, jusqu'au 27 mars prochain, des listes électorales sous la présidence du Tribunal de commerce d'Avignon. D'ici là, la CCI 84 adressera, en février, à toutes les personnes immatriculées au registre du commerce et des sociétés, un formulaire destiné à cette actualisation et à déterminer les électeurs supplémentaires. Pour leur part, les dépôts de candidatures auront lieu à la préfecture de Vaucluse de lundi 27 avril à jeudi 30 avril à 12h. Le préfet de Vaucluse aura ensuite jusqu'à mardi 5 mai pour arrêter la liste des candidats. Le scrutin se déroulera ensuite, uniquement par correspondance, de jeudi 28 mai jusqu'à mercredi 10 juin 2020 minuit, le cachet de la Poste faisant foi. Enfin, le dépouillement des votes s'effectuera à partir de lundi 15 juin pour une proclamation des résultats au plus tard jeudi 18 juin 2020.